



Maîtriser la pandémie à COVID-19, grâce à la prévention au dépistage précoce, la prise en charge rapide et gratuite des cas confirmés positifs à l'isolement des cas suspects pour briser la chaîne de transmission.

CADRE NORMATIF

- 🔨 Messages à la Nation du Président de la République (23 mars et 16 mars 2020) ;
- 🔨 Décisions du Conseil National de Sécurité (11 juin 2020, 28 mai 2020, 09 avril 2020, 23 mars et 16 mars 2020).

PROJETS / PROGRAMMES

- 🕒 Plan de riposte sanitaire d'un montant de 95 milliards 880 millions de FCFA ;
- 🕒 Plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1 700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB (31 mars 2020).

DÉCISIONS MAJEURES



Suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19)



Mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat



Instauration de couvre-feu (de 21 h à 5 h du matin, ...)



Fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours



Déclaration de l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire



Suspension des événements culturels et sportifs nationaux et internationaux



Fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas, lieux de spectacle, maquis et restaurants



Interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays



Gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19



Interdiction des rassemblements de populations (de plus de 50 personnes, puis 200 personnes)



Renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national



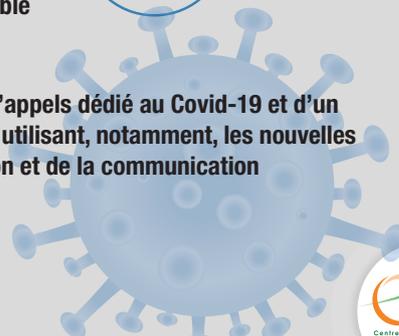
Mise en œuvre du télétravail



Création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance



Mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication





MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Mesures à court terme

- Suspension des contrôles fiscaux pour une période de trois mois ;
- Report de trois mois du paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boîtes de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles) ;
- Différer pour une période de trois mois le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ;
- Réduction de 25% de la patente transport ;
- Différer pour une période de trois (3) mois le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ;
- Exonération des droits et taxes sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- Annulation des pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et ses démembrements durant la période de crise ;
- Remboursement des crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines, grâce à un allègement des contrôles à priori et le renforcement des contrôles à posteriori ;
- Poursuite, malgré la crise, du paiement de la dette intérieure, notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise, en privilégiant les factures inférieures à 100 millions de FCFA pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les PME et les TPE ;
- Réaménagement en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro du paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie pour surseoir aux pénalités et suspendre la facturation de surestaries.

Dispositions de préservation de l'outil de production et de l'emploi



- Fonds de soutien aux grandes entreprises de 150 milliards de FCFA ;
- Fonds de soutien aux PME de 150 milliards de FCFA ;
- Fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel de 100 milliards de FCFA.
- Soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;
- Soutien à la production vivrière, maraîchère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants.

MESURES SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS

Electricité & Eau



- Décalage des dates limites de paiement des factures, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020, pour l'ensemble des abonnés
- Prise en charge des factures, devant être payées en avril et en mai 2020, des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. (Plus d'un million de ménages, soit environ 6 millions de nos concitoyens)

Soutien humanitaire



- Fonds de solidarité de 170 milliards de FCFA pour les populations les plus vulnérables, à travers l'élargissement du champ des filets sociaux



- Renforcement du contrôle des prix des produits de grande consommation



- Incitation des propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires



- Mise en place de cours à distance en commençant par les classes d'examens (CM2, Troisième et Terminale) par le biais de la télévision



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RIPOSTE SANITAIRE

Infrastructures

Dispositif de dépistage



13 sites d'accueil et de dépistage déployés dans le Grand Abidjan



53 équipes d'intervention rapide



Ouverture d'unités de soins dans 11 localités : Abengourou, Aboisso, Bouna, Bouaké, Daloa, Odienné, Man, San Pedro, Korhogo, Gagnoa et Bondoukou



Laboratoires : IPCI, CEDRES, RETROCI, HMA, CHU de Bouaké + 6 CHR de l'intérieur du pays (Abengourou, Daloa, Korhogo, Odienné, Man et San Pedro)

Sites de prise en charge des malades



1 080 chambres

aménagées sur le site de l'INJS (pour le confinement des cas contacts)



176 lits

opérationnels pour la prise en charge des patients souffrant de formes bénignes de COVID-19 dans le Grand Abidjan



619 lits

dont 70 en réanimation pour la prise en charge des patients souffrant de formes sévères de COVID-19 en milieu hospitalier (notamment CHU Yopougon, CHU Cocody, HMA, HG Anyama)

Matériels / intrants



248 850 000

unités de masques commandées, 203 862 698 masques réceptionnés et 132 275 407 distribués aux cibles définies au 18 août 2020



2000 tests/jour

Augmentation des capacités de tests a permis de franchir la barre de 2 000 tests/jour en juillet 2020



RÉSULTATS

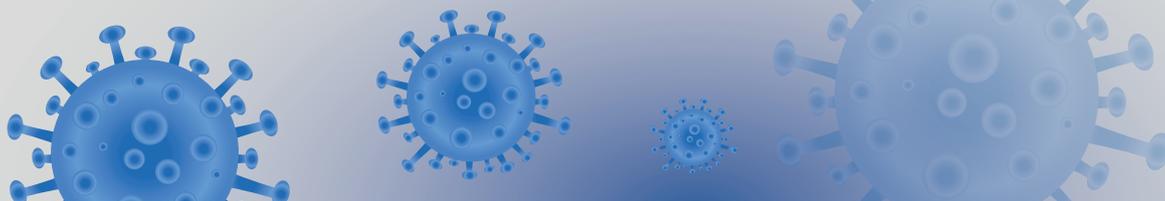
Point général COVID-19



30 septembre 2020



313
personnes en traitement





MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMANITAIRE



Fonds de Soutien aux PME : 2,21 milliards de FCFA accordés à 68 bénéficiaires, à la date du 15 août 2020.



Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel : 3,8 milliards de FCFA de financement accordés à 16 451 bénéficiaires au 31 juillet 2020. Les bénéficiaires sont d'Abidjan (39%) et de l'intérieur du pays (69%) et comprennent 58,5% de femmes et 41,5% d'hommes.



Fonds de soutien au granges entreprises : 9,9 milliards de FCFA accordés à 29 bénéficiaires à la date du 15 août 2020.



Fonds Spécial de Solidarité COVID-19 : 17,89 milliards de FCFA répartis comme suite :

- Soutien aux ménages vulnérables : 8,4 milliards de FCFA pour 113 487 bénéficiaires ;
- Soutien aux travailleurs mis au chômage : 2,3 milliards de FCFA pour 12 185 bénéficiaires ;
- Assistance à six (06) centres d'accueil spécialisés pour enfants : 60,5 millions de FCFA ;
- Prise en charge des factures d'électricité : 7,1 milliards de FCFA ;
- Mécanisme de soutien au secteur agricole : 25 milliards de FCFA accordés aux bénéficiaires.

Rapatriment / appui à la diaspora



- 975 Ivoiriens ramenés au pays à leur demande (dont 679 provenant de pays africains et 296 du reste du monde) à juin 2020 ;
- 25 millions de FCFA (40 000 euros) aux étudiants ivoiriens bloqués en Chine ;
- 550 Ivoiriens vivant en France, dont 350 étudiants ont bénéficié du Fonds de solidarité

COMMUNICATION / SENSIBILISATION



Production et diffusion de capsules vidéo et audio de sensibilisation aux signes de la maladie et au respect des mesures barrières



Tenue de point de presse du gouvernement (quotidien de mars à juillet 2020, puis hebdomadaire de fin juillet à octobre 2020)



Diffusion quotidienne des chiffres (sur le point sanitaire)



Mise en place d'un centre d'appels dédié (119) en appui aux centres existants (101 et 143)

